

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA SIGNALISATION TRICOLEURE

**PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRE OUVERT
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES
N°08/ST/2023**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)**

Table des matières

1. Coordonnées du pouvoir adjudicateur.....	3
2. Mode de dévolution choisi.....	3
3. Type et forme du marché public / Allotissement / Exécution fractionnée	3
3.1 Type et forme du marché	3
3.2 Allotissement	3
3.3 Exécution fractionnée	3
4. Lieu d'exécution	3
5. Objet du marché / Nature et quantités principales des prestations	4
5.1 Objet du marché	4
5.2 Nature et quantités principales des prestations.....	4
6. Durée, délais et reconduction du marché.....	4
6.1 Durée du marché	4
6.2 Délais d'exécution des prestations.....	4
6.3 Caractère reconductible du marché et modalités de reconduction	4
7. Variantes	4
8. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché.....	4
9. Modalités de réception des candidatures	4
10. Caution et garanties financières demandées	5
11. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché public.....	5
11.1 Modalités de paiement.....	5
11.2 Modalités de financement	5
12. Forme juridique du candidat.....	5
13. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat	5
14. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique.....	5
15. L'exécution du marché public est-elle réservée à une profession déterminée ?	5
16. Nombre minimal et maximal de candidats.....	5
17. Nom et adresse des candidats déjà sélectionnés par le pouvoir adjudicateur	6
18. Critères de jugement des offres / Négociations.....	6
18.1 Critères de détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse	6
18.2 Phase de négociation des offres.....	6
19. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration	7
20. Contenu du dossier de la consultation	7
21. Modalités de remise des offres	7
21.1 Contenu de l'offre.....	7
21.2 Modalités de remise des offres	9
21.3 Date et heure limites de remise des offres	10
21.4 Motifs de recours à la procédure d'urgence	10
21.5 Durée de validité de l'offre	10
22. Recours	10
23. Renseignements complémentaires	10

1. Coordonnées du pouvoir adjudicateur

✓ Pouvoir adjudicateur

Commune de COUPVRAY

Place de la Mairie

77 700 COUPVRAY

SIRET 217 701 325 00011

Téléphone (standard) : 01 64 63 43 00

Courriel : mairie@coupvray.fr

Profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

Activité principale : services généraux des administrations publiques

✓ Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Thierry CERRI, maire de COUPVRAY.

2. Mode de dévolution choisi

Le présent marché de prestations d'entretien et de travaux neufs sur le réseau d'éclairage et la signalisation tricolore est passé en procédure d'appel d'offre ouvert soumise aux dispositions du code de la commande publique, notamment ses articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5.

3. Type et forme du marché public / Allotissement / Exécution fractionnée

3.1 Type et forme du marché

Marché public de prestations de services (type de marché de services : 01 - services d'entretien et de réparation).

3.2 Allotissement

Le présent marché public est alloti en 2 lots techniques, à attribuer au même opérateur économique, ainsi qu'il suit :

- ✓ *Lot technique 1 - Prestations de maintenance préventive du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore.*
- ✓ *Lot technique 2 - Prestations d'entretien curatif et de travaux neufs sur le réseau d'éclairage public et la signalisation tricolore.*

3.3 Exécution fractionnée

Le lot technique 2 prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande au sens des dispositions de l'article R2162-4 du code de la commande publique.

Le présent marché public n'est pas décomposé en tranches au sens des dispositions de l'article R2113-4 du code de la commande publique.

4. Lieu d'exécution

Domaine public de la commune de COUPVRAY (77700).

5. Objet du marché / Nature et quantités principales des prestations

5.1 Objet du marché

Marché de prestations de services pour l'entretien et les travaux neufs à réaliser sur le réseau d'éclairage public et la signalisation tricolore.

Nomenclature classification CPV		
<i>Descripteur principal</i>	<i>Descripteur complémentaire 1</i>	<i>Descripteur complémentaire 2</i>
50232000-0	50232100-1	50232110-4

5.2 Nature et quantités principales des prestations

Le présent marché public comprend l'exécution des prestations principales suivantes :
Lot technique n°1 - Maintenance préventive, entretien curatif et travaux neufs sur 990 points lumineux en LED et 20 en SHP.

Le lot technique n°2 à bons de commande est passé sans montant minimum ni montant maximum.

6. Durée, délais et reconduction du marché

6.1 Durée du marché

Le présent marché prend effet à sa date de notification pour une durée d'un an.

6.2 Délais d'exécution des prestations

Les prestations du lot technique n°1 prévoient un passage toutes les six semaines.

Les prestations du lot technique n°2 sont exécutées dans le délai prescrit par le bon de commande, dans la limite d'un délai maximum de 6 semaines

6.3 Caractère reconductible du marché et modalités de reconduction

Le présent marché est tacitement reconductible par périodes annuelles, dans la limite de 3 renouvellements.

7. Variantes

Sans objet.

8. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché

Sans objet.

9. Modalités de réception des candidatures

Afin de faciliter la constitution des offres des candidats et de les sensibiliser aux contraintes techniques des prestations à exécuter au titre du marché public, le pouvoir adjudicateur organise une visite obligatoire du réseau d'éclairage public de la commune **le mardi 29 août 2023 à 14h00**.

Les candidats intéressés sont invités à prendre rendez-vous auprès des services techniques municipaux au plus tard 48 heures avant la visite (téléphone : 01.60.04.22.54) ou par courriel thierry.rousset@coupvray.fr. Le rendez-vous sera fixé au centre technique municipal - 4 rue Louis Braille à COUPVRAY.

10. Caution et garanties financières demandées

Sans objet.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché public

11.1 Modalités de paiement

Les factures du titulaire du marché seront réglées par mandat administratif et virement bancaire dans les conditions mentionnées aux articles R2192-10 à R2192-36 du code de la commande publique, relatifs à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, les délais de paiement, ainsi qu'en matière d'intérêts moratoires en cas de non-respect de ces délais par le pouvoir adjudicateur.

11.2 Modalités de financement

Le présent marché est financé sur le budget principal de la commune au moyen des ressources suivantes : autofinancement, emprunt, subventions et dotations publiques.

12. Forme juridique du candidat

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'opérateurs économiques conjoint (avec mandataire solidaire) ou solidaire pour l'attribution du marché.

Les candidats sont informés du fait que le pouvoir adjudicateur est susceptible de leur imposer la forme du groupement solidaire pour la passation du marché public.

Un même candidat ne pourra se présenter seul et comme membre d'un ou plusieurs groupements. Il ne pourra être le mandataire que d'un seul groupement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

13. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat

Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat / Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigé(s) : cf. dispositions de l'article 21.1.

14. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique

Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R2144-1 à R2144-7 et L2141-1 à L2142-1 : cf. dispositions de l'article 21.1.

15. L'exécution du marché public est-elle réservée à une profession déterminée ?

Non.

16. Nombre minimal et maximal de candidats

Nombre minimal et maximal de candidats que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre / Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : sans objet.

17. Nom et adresse des candidats déjà sélectionnés par le pouvoir adjudicateur

Sans objet.

18. Critères de jugement des offres / Négociations

18.1 Critères de détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par application des critères de jugement suivants, par ordre de priorité et pondérés :

1. Valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique présenté par le candidat à l'appui de son offre (notée sur 60 points avec les sous-critères ci-dessous)

Méthodologie d'intervention pour la maintenance préventive (lot technique n°1)	15 points
Moyens humains et matériels spécifiquement affectés à la réalisation des prestations (ensemble des deux lots techniques)	15 points
Hygiène, sécurité et préoccupations environnementales (ensemble des deux lots techniques)	15 points
Délai d'intervention d'urgence et astreinte (lot technique n°2)	15 points

2. Prix des prestations (noté sur 40 points)

L'offre de prix de la DPGF du lot technique n°1 la moins élevée sera considérée comme l'offre de référence. Elle se verra attribuer le nombre de points maximum soit 40 points. Les autres offres de prix seront traitées de la manière suivante : (Offre de référence / Offre analysée) x 20.

Les prix des prestations du lot technique n°2 seront analysés à partir d'un détail quantitatif estimatif d'un chantier-type établi par le pouvoir adjudicateur. L'offre la plus basse obtenant 40 points, soit le calcul suivant pour les autres offres (Offre de référence / Offre analysée) x 20.

Ces deux notes seront, ensuite, additionnées pour obtenir une note sur 40.

Pour l'analyse du critère "prix des prestations", en cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté :

- sur la décomposition du prix global et forfaitaire (lot technique n°1), seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi ;

Si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ses erreurs pour mettre le document erroné en harmonie avec les autres documents du marché. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

18.2 Phase de négociation des offres

Sans objet.

19. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

20. Contenu du dossier de la consultation

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le sous-détail de prix pour le lot technique n°1
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour le lot technique n°2
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le certificat de visite

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande.

Il est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.coupvray.fr/> , sur le site du BOAMP <https://www.boamp.fr> ainsi que sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur <https://achatpublic.com/>

Le candidat est tenu de vérifier le contenu du dossier transmis et sa conformité à la liste des pièces fournies. Aucun délai supplémentaire ni aucun recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

La commune se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

21. Modalités de remise des offres

21.1 Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes (conformément aux dispositions des articles R2142-1 à R2142-27 du code de la commande publique) :

1. La candidature

Les candidats et les autres opérateurs économiques sur lesquels ils s'appuient pour justifier de leurs capacités sont dispensés de fournir les renseignements ci-après :

- S'ils sont accessibles à l'acheteur public par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation (coordonnée du système ou de l'espace, code d'accès) et que cet accès soit gratuit.
- S'ils ont déjà été fournis à l'acheteur public à l'occasion d'une consultation précédente, à condition que la candidature mentionne expressément les documents et la procédure concernés.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

➤ Renseignements relatifs à ses capacités professionnelles, techniques et financières

- Une lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 ou document unique de marché européen - DUME - ou équivalent).
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 document unique de marché européen - DUME - ou équivalent).
- Une liste de références récentes pour des marchés similaires datant de moins de 3 ans, précisant les prestations réalisées en propre par le candidat, le montant du marché et le pouvoir adjudicateur.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, l'indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et, notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Une attestation d'assurance professionnelle couvrant les risques afférents aux prestations prévues par le marché (pour les seules entreprises soumises à l'obligation de s'assurer).

➤ Renseignements relatifs à sa situation administrative, juridique, fiscale et sociale

- L'attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de l'opérateur économique.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D8222-5-3° du code du travail).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
- Le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée :
 - ✓ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K-bis) datant de moins de trois moisou autres pièces admises :
 - ✓ une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 - ✓ un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
 - ✓ un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription

2. L'offre

- L'acte d'engagement à compléter, dater et signer, accompagné des annexes éventuelles.
- Le cahier des clauses administratives particulières à accepter, parapher et à signer.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (pour le lot technique n°1) et les sous-détails de prix à compléter, dater et signer.
- Le bordereau des prix unitaires (pour le lot technique n°2) à compléter, dater et signer.
- Le détail quantitatif estimatif (pour le lot technique n°2), à compléter, dater et signer.
- Le cahier des clauses techniques particulières à accepter, parapher et à signer.
- Un mémoire technique qui fera apparaître de manière argumentée, concise et intelligible :
 - ✓ la méthodologie de ses interventions, du point de vue, notamment des sous-critères de jugement de la valeur technique de l'offre indiqués à l'article 18.1 ci-dessus ;
 - ✓ les modalités de travail, de concertation et de communication avec les représentants du pouvoir adjudicateur ;
 - ✓ la capacité du candidat à adapter ses interventions aux aléas et contraintes raisonnablement prévisibles dans l'exécution du type de prestations prévues au marché ;
 - ✓ le curriculum vitae des personnels spécifiquement affectés à la réalisation des prestations et un organigramme des missions et responsabilités de chacun des membres de l'équipe dédiée, ainsi que et la liste des matériels et moyens techniques mobilisés pour l'exécution des interventions ;
 - ✓ un projet de planning annuel de réalisation des interventions préventives prévues au lot technique n°1 ;
 - ✓ le certificat de visite obligatoire sous peine d'élimination.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

21.2 Modalités de remise des offres

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée ; les plis sont exclusivement adressés par voie dématérialisée via la plateforme : <https://www.achatpublic.com/>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre État-membre de l'Union Européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

21.3 Date et heure limites de remise des offres

LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 à 12H00

21.4 Motifs de recours à la procédure d'urgence

Sans objet.

21.5 Durée de validité de l'offre

L'offre du candidat l'engage pour une durée de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise précisée ci-dessus.

22. Recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements concernant leur introduction peuvent être obtenus :

Tribunal administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle - Case postale 8630 - 77008 MELUN Cedex
Tél : 01.60.56.66.30

Introduction des recours (délais) :

- À tout moment avant la conclusion du contrat (art. L551-1 et R551.1 du code de la justice administrative).
- Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. 421-1 du CJA).

23. Renseignements complémentaires

Les candidats disposent d'un délai de dix (10) jours francs avant la date de remise des offres mentionnée à l'article 21.3 pour formuler par écrit toute question en lien direct avec la procédure ou destinées à obtenir des précisions complémentaires.

Les questions seront exclusivement adressées via la plateforme de dématérialisation :

<https://www.achatpublic.com/>

Il y sera répondu dans la mesure où la personne publique détiendra ou aura pu disposer des éléments de réponse.

Toutes les réponses seront publiées sur la plateforme de dématérialisation.